



Jean-François Brun, **Franc-maçonnerie et ordres religieux : présentation**, 2019

Le 26 avril 2019, le CERCOR a tenu sa journée d'études annuelle sur la franc-maçonnerie autour du thème « Franc-maçonnerie et ordres religieux au XVIII^e siècle ». Sous l'Ancien Régime en effet, les clercs sont présents dans les loges, d'autant que les deux bulles épiscopales interdisant leur affiliation ne sont pas légalement reconnues en France et s'avèrent donc dépourvues de valeur juridique dans le royaume. En termes de recherches antérieures, il apparaît que la participation des séculiers aux travaux est souvent notée. En revanche, l'implication des réguliers est moins fréquemment abordée.

Dans ce cadre général, l'étude des réguliers francs-maçons passe d'abord par une démarche quantitative. Le recensement de Ferrer-Benimeli¹, qui porte sur un long XVIII^e incluant la période révolutionnaire et impériale, permet, grâce à un échantillon de 2 550 clercs maçons établi à partir des archives du Vatican, d'avancer le tableau suivant, établissant les proportions par catégories (sachant qu'il s'agit d'une estimation s'appuyant sur les données actuellement disponibles et non d'une approche exhaustive). Dans cette récapitulation, la rubrique « Réguliers » englobe les ordres monastiques, les ordres mendiants, les ordres militaires et hospitaliers, ainsi que les congrégations de clercs réguliers et les sociétés de prêtres.

Clercs	Séculiers	Chanoines	Réguliers
6,59 %	43,96 %	15,69 %	33,76 %

Au-delà de cette approche statistique se pose la question de la compatibilité entre pratiques monastique et maçonnique. Fondamentalement (mais cette remarque demeure valable pour l'ensemble des ecclésiastiques maçons), il convient de rappeler qu'au XVIII^e, la pratique maçonnique ne va pas à l'encontre du dogme. Elle peut même être perçue par les acteurs de l'époque comme un approfondissement spirituel dans le cadre de rites particuliers (courant christique du rite écossais rectifié ou courant mystico-ésotérique de la stricte observance templière). Plus spécifiquement, si le déroulement d'une tenue rappelle la discipline conventuelle par la régularité qui y préside, le travail en loge n'offre pas d'analogie probante avec l'essence même de l'engagement monastique et ne paraît pas constituer un élément explicatif pertinent.

En revanche, au XVIII^e, les loges fortement marquées par la présence de réguliers n'hésitent pas à s'implanter au sein même des couvents concernés. C'est par exemple le cas dans les abbayes de Fécamp, de Caudebec-en-Caux ou de Clairvaux. Il en va de même pour le monastère de Melk, les franciscains de Troyes, les minimes de Dieppe, les cisterciens de Guise...

Partant de ces données générales, la journée d'études a développé quelques études de cas permettant de cerner plus précisément les rapports entre ordres religieux et franc-maçonnerie. Sous la houlette du professeur Philippe Martin (Institut Supérieur d'Étude des Religions et de la Laïcité - ISERL), qui tenait l'office (on n'ose dire le plateau) de modérateur, quatre communications ont été produites, suscitant plusieurs questions entre communicants et générant des échanges fournis avec l'auditoire.

Philippe Castagnetti (maître de conférences à l'université de Saint-Étienne, chercheur au LEM-CERCOR, UMR 8584) s'est intéressé aux réactions provoquées dans le monde religieux par la présence de clercs en loge. Il a posé à cette occasion la question des fondements théoriques du discours anti-maçonnique catholique à travers l'œuvre d'un eudiste, Jacques-François Lefranc. L'œuvre de ce dernier a par ailleurs été soigneusement replacée dans son environnement local, le milieu culturel normand dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Les trois autres communications ont traité des conditions de participation des réguliers à la vie des loges.

¹ J. A. Ferrer-Benimeli, *Les archives secrètes du Vatican et la Franc-Maçonnerie. Histoire d'une condamnation pontificale*, Paris, éd. Dervy, 5^e édition, 2002.

Cédric Andriot (chercheur au laboratoire MINEA, EA 7485) a analysé la participation des réguliers à l'échelle régionale de la Lorraine. Son étude exhaustive souligne la convergence, à l'époque des Lumières, d'idéaux chrétiens et maçonniques, les moines maçons vivant leur double démarche comme une recherche spirituelle unique et non comme deux facettes disjointes.

Christian Buiron (chercheur à l'ADERM) a recensé et analysé avec précision la présence des religieux dans les loges de ce qui deviendra le département de l'Ain (marqué bien évidemment par la présence de Trévoux). Jean-François Brun (maître de conférences à l'université de Saint-Étienne, chercheur au LEM-CERCOR) a présenté une petite loge des hauts plateaux du Velay, fondée grâce à l'engagement des moines de l'abbaye locale. Il apparaît qu'une loge peut, dans une zone enclavée de montagne, être appréhendée comme un cercle de sociabilité, remplaçant société littéraire ou salon mondain impossibles à constituer dans un bourg de taille restreinte.

Sur le fond, cette journée a mis en valeur le débat que la maçonnerie fait naître au sein de l'Église française, du refus à la participation. Elle a également été l'occasion de poser un certain nombre de questions : jusqu'à quel point le cas français est-il spécifique dans l'Europe des Lumières ? quelle approche retenir pour étudier plus finement encore les relations entre monachisme et maçonnerie ? quel rôle attribuer à la maçonnerie en tant que vecteur de sociabilité, notamment par rapport aux formes, complémentaires ou concurrentes ? Les discussions ont produit davantage de questions que de réponses, ce qui conduit à envisager un approfondissement de ce thème lors d'une autre journée en 2021.

Jean-François BRUN